


**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**  
**PLACE DU THEATRE**  
**85000 LA ROCHE-SUR-YON**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
Reçu en préfecture le 28/09/2023  
Publié le   
ID : 085-248500589-20230927-2023\_A\_119-AR

**ARRETE N°2023-A-119**

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A VENDEE HABITAT  
POUR LA REALISATION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLUS ET PLAI  
ZAC LE PLESSIS A LA FERRIERE



**LE PRESIDENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le PLH approuvé au Conseil d'Agglomération du 23 mai 2017,  
**Vu** la délibération n°25 du 31 janvier 2019 modifiant le règlement « dispositifs d'aides au logement locatif public »,  
**Vu** la délibération n°20 du 1<sup>er</sup> février 2022 d'actualisation du dispositif d'aides au parc public,

**A R R Ê T E :**

**ARTICLE 1:**

Dans le cadre du PLH 2017-2022 et du nouveau PLH 2023-2028, La Roche-sur-Yon Agglomération soutient la création de logements locatifs publics, au titre de ses crédits propres, via un règlement d'aides en faveur de la création de logements locatifs sociaux. Des subventions forfaitaires, dont le montant varie en fonction du type de financement (PLUS, PLAI-r, PLAI-c) et du type d'opération (construction neuve, acquisition-réhabilitation, démolition-reconstruction) sont alors mobilisables.

De plus, au titre des aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération, une subvention pour dépôt du dossier de demande de financement avant la date du 1<sup>er</sup> septembre, est attribuée à VENDEE HABITAT pour le financement d'un programme de construction de 10 logements locatifs sociaux individuels et collectifs financés en PLUS ou PLAI et situés ZAC Le Plessis, 85280 LA FERRIERE.

Le montant de la subvention s'élève à 37 000 € et se décompose comme suit :

6 PLUS x 500 = 3 000 €

4 PLAI x 8 500 = 34 000 €

Les dépenses seront imputées au budget principal de la collectivité, imputation : Fonction 555 – Nature 20422.

**ARTICLE 2 :**

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à La Roche-sur-Yon,

**Pour le Président absent,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président**

**M. Yannick DAVID**